

Département de l'Aude
Canton de LÉZIGNAN-CORBIÈRES
Commune de LÉZIGNAN-CORBIÈRES

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité – Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

**RÈGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
SUR LE PARKING DU SQUARE MARCELIN ALBERT
ET DIVERSES ARTÈRES AUTOUR DUDIT PARKING
À L'OCCASION DE LA FÊTE NATIONALE DU JEUDI 14 JUILLET 2022**

Le Maire de la ville de Lézignan-Corbières,

VU les dispositions des articles L 2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route, notamment ses articles L.325-1 et suivants, L.411-1, R.130-10, R.325-1 et suivants, R.411-1 et suivants, et R.417-10,

Vu le Code de la Voirie Routière, notamment les articles L.113-2, L.116-1 et suivants, et R.116-2,

Vu le Code Pénal, notamment les articles 131-13 et R.610-5,

Vu le Code de Procédure Pénal, notamment les articles 529 et suivants et R.48-1 et suivants,

Vu l'arrêté municipal du 30 avril 1964, portant réglementation de la circulation, du stationnement et du parcage des véhicules dans la ville de Lézignan-Corbières,

Vu l'organisation par la Ville de Lézignan-Corbières d'un spectacle pyrotechnique à l'occasion de la Fête Nationale du jeudi 14 juillet 2022,

Vu l'organisation d'un repas par l'Association « Lézign'en Fêtes » le jeudi 14 juillet 2022 sur le parking du Square Marcelin Albert,

Considérant qu'il est indispensable de prendre toutes les mesures de sécurité qui s'imposent, compte tenu du spectacle pyrotechnique et du repas, à l'occasion de la Fête Nationale du jeudi 14 juillet 2022, Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement sur le parking du Square Marcelin Albert et sur diverses artères autour dudit parking, pendant ces animations,

ARRÊTE**Article 1 :**

A l'occasion du spectacle pyrotechnique et du repas lors de la Fête Nationale du jeudi 14 juillet 2022, la circulation et le stationnement des véhicules seront interdits comme suit :

- sur le parking du square Marcelin Albert, de 7h00 du matin le jeudi 14 juillet 2022 à 7h00 du matin le vendredi 15 juillet 2022. Ce parking sera réservé aux piétons et ouvert au public de 19h00 à 00h30.
- sur le parking situé derrière l'ancienne bibliothèque municipale, avenue Barbès, entre la rue Marat et l'avenue Foch, le jeudi 14 juillet 2022 de 14h00 à 23h00.
- dans la rue Marat, de la place des Vosges à l'avenue Barbès, de 18h00 le jeudi 14 juillet 2022 à 7h00 du matin le vendredi 15 juillet 2022.
- dans l'avenue Barbès, entre la rue Marat et l'avenue Foch, le 14 juillet 2022 de 14h00 à 23h00, pour permettre le montage et la mise en place du spectacle pyrotechnique.

Article 2 :

Une signalisation adéquate de nature à prévenir les usagers des déviations nécessaires et de tous risques de danger sera mise en place par les Services Techniques Municipaux.

Article 3 :

Un exemplaire du présent arrêté sera transmis à la Brigade de Gendarmerie, au Centre de secours, à la Police Municipale et aux Services Techniques de la ville de Lézignan-Corbières.

Article 4 :

Le Directeur Général des Services, le Directeur des Services Techniques, le Commandant de Brigade de Gendarmerie, le Chef de de poste de la Police Municipale et le Responsable des Services Techniques de la ville de Lézignan-Corbières, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lézignan-Corbières, le 16 juin 2022

Le Maire,

Gérard FORCADA

